

## REGLEMENT DU CHAMPIONNAT

### DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE DE BMX 2014

#### Article 1 :

Le Championnat Départemental de la Haute-Garonne 2014 se déroulera sur une seule épreuve le **30 mars 2014 à Blagnac (31)**.

#### Article 2 :

Le Championnat Départemental de la Haute-Garonne 2014 est accessible aux pilotes détenteurs d'une licence délivrée par la Fédération Française de Cyclisme.

Le club organisateur du Championnat Haute-Garonne devra être à jour du classement de sa piste et de la certification de la structure. La piste devra à minima être classée au niveau 2.

#### Article 3 : CATEGORIES COURUES

Les catégories courues seront les catégories nationales FFC adaptées telles qu'à l'annexe 1 et la réglementation associée sera appliquée.

#### Article 4 : TITRE DE CHAMPION HAUTE-GARONNE DE BMX

Le titre de Champion départemental de la Haute-Garonne par catégorie ne sera décerné qu'à la condition qu'il y ait au minimum **4** pilotes licenciés en Haute-Garonne classés au Championnat. Pour les **Filles**, il sera attribué s'il y a **3** partantes de la même catégorie. Le Titre de Champion ne pourra être décerné qu'à un pilote licencié en Haute Garonne.

#### Article 5 : RECOMPENSES DU CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL

Les trois premiers du Championnat Départemental de la Haute-Garonne seront récompensés par un trophée ou médaille (or, argent, bronze). Le premier recevra une écharpe de Champion.

La remise des récompenses se fera lorsque toutes les catégories de chaque bloc auront été courues.

#### Article 6 : REMISE DES RECOMPENSES

Le club organisateur devra disposer, obligatoirement, d'un podium et d'une banderole FFC.

La présence des trois premiers sera obligatoire.

#### Article 7 : ENGAGEMENTS

1. Pas de licence à la journée, ni de licence accueil.
2. Pas de surclassements.
3. Pas d'engagement le matin de l'épreuve

Les engagements qui seront de **8,30 euros par catégorie courue** devront être envoyés par les clubs, au plus tard, le **Mercredi soir** précédant la course, le cachet de la poste faisant foi. Ces engagements devront **obligatoirement** être accompagnés du chèque correspondant. Tout pilote engagé et non-présent le jour de l'épreuve verra le montant de son engagement **conservé ou réclamé** par le club organisateur.

Une copie des engagements sera envoyée, en même temps qu'au club organisateur, à Mr Lafontaine par courriel à l'adresse : [jean-jacques.lafontaine@orange.fr](mailto:jean-jacques.lafontaine@orange.fr) et à Mr Alain Saint-Paul [a.saint-paul@orange.fr](mailto:a.saint-paul@orange.fr) afin de pouvoir préparer les feuilles avant l'épreuve.

Tout responsable de club doit, le samedi précédant la compétition, contrôler la bonne inscription de ses pilotes sur la liste qui lui sera transmise par courriel. Il sera nécessaire de prévenir le club organisateur et le responsable des engagements, avant le samedi 16 heures, s'il y a défection d'un ou plusieurs pilotes.

Il n'y aura pas de remboursement si un pilote engagé ne participe pas à l'épreuve.

L'accès à l'administration de course sera réservé au seul référent club, licencié FFC, notifié sur la feuille d'engagement du club. Un **badge** devra être fourni par le club organisateur.

### **Article 8 : EQUIPEMENT**

Tout pilote n'ayant pas l'équipement vestimentaire et le matériel réglementaires se verra refuser le départ.

La non-conformité de la plaque frontale **et/ou** de la plaque latérale de cadre entraînera les sanctions prévues par le règlement national : classement à la 8<sup>ème</sup> place, quel que soit le nombre de partants, à chaque manche. Et ce, tant que les plaques correctes n'auront pas été mises.

### **Article 9 : ORGANISATION**

- Essais contrôlés
- Course organisée avec la constitution des **blocs**.
- Il n'y aura pas de finale de classement.
- Les catégories de huit ou moins de huit pilotes courront en **quatre** manches. Les 3 premières manches détermineront un classement qui servira à choisir les places sur la grille pour la 4<sup>ème</sup> manche qui sera une **Finale donnant le classement de l'épreuve.**

### **Article 10 : CONNAISSANCE DU REGLEMENT**

Tout pilote engagé en Championnat Départemental de la Haute-Garonne reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement.

### **Article 11 : RESULTATS**

Les résultats seront communiqués dès le lendemain de l'épreuve sur le Site Internet du Département de la Haute-Garonne et diffusés à tous les clubs.

### **Article 12 : RAPPORT DE COURSE**

Un rapport de course sera établi et signé par le Président du Jury et transmis au Comité Départemental pour y être archivé.

Tous les problèmes pouvant surgir en fonction de points non énoncés dans ce règlement particulier seront traités et réglés en fonction du Règlement National de la Fédération Française de Cyclisme.

Les problèmes, qui pourront se présenter et qui ne pourront pas être solutionnés par la Commission Départementale de BMX, seront transmis et soumis à la Commission de Discipline.

## CAHIER DES CHARGES

### 1. PRESTATIONS FOURNIES PAR LE CLUB

#### a. ACTIONS DE PROMOTION ET DE COMMUNICATION

Le club s'engage, dans la mesure de ses possibilités, à mettre en œuvre des actions de promotion au niveau départemental.

Le club organisateur s'engage à préciser dans ces affiches, déclarations,...etc., que son épreuve est le Championnat BMX de la Haute-Garonne.

Le club devra disposer, en bord de piste et à proximité **du podium** et **2 banderoles FFC**.

#### b. Secrétariat

Le local de secrétariat doit avoir une surface de 6m<sup>2</sup> minimum sans table et chaises **fixes**.

Le local de secrétariat devra être le plus près possible de la ligne d'arrivée.

Son accès sera exclusivement réservé aux personnels affectés à ce poste.

Il devra être alimenté en électricité 220 V secteur pour éclairage et branchement bureautique (prévoir rallonge si nécessaire).

Affichage dès le matin de la liste des engagés par catégorie et par club; cet affichage sera fait par le Secrétariat

#### c. Matériel

2 tables, 4 chaises.

Crayons, papier, gomme, stylo bille, agrafeuse et agrafes, agrafeuse ou colle à papier pour affichage.

1 rame de papier 80 grs

Carnets d'arrivée suffisamment grands (10,5cm x 14,8 cm) et en nombre suffisant pour pouvoir noter correctement.

Photocopieur en bon état de marche.

#### d. Arbitres

Un repas sera prévu à l'ensemble des arbitres.

#### e. Piste

La piste devra être à jour de son classement réalisée par un référent niveau 2 et de la certification de la structure.

#### f. Sécurité

Le club devra fournir les moyens nécessaires pour assurer la sécurité médicale conformément à la réglementation en vigueur (sécurité des coureurs et du public).Médecin et secouristes.

**g. Moyens Humain Obligatoire**

- 1 personne en permanence pour la liaison juges et arbitre d'arrivée-secrétariat
- 1 placeur pour l'arrivée
- 1 équipe d'entretien de la piste
- 1 personne au secrétariat (trésorier du club de préférence)
- Personnel pour la remise des récompenses
- 1 personne en permanence pour le collage des feuilles de races
- 1 speaker licencié animateur (ou bénévole du club)

## **2. ENGAGEMENTS DU COMITE DEPARTEMENTAL FFC**

Le Comité départemental de la Haute-Garonne s'engage à mettre en œuvre tous les moyens techniques et réglementaires nécessaires à l'organisation sportive du Championnat.

Il aura l'entière responsabilité :

- ✓ du classement de la piste,
- ✓ de la désignation des officiels de la course.
- ✓ de la gestion de la course,
- ✓ de l'établissement, de l'homologation et de la publication officielle des résultats de course,

Le comité départemental fournira les écharpes de champion.

## **ANNEXE 1 : CATEGORIES**

Le titre de Champion Départemental de la Haute-Garonne de BMX par catégorie ne sera décerné qu'à la condition qu'il y ait au minimum **4** pilotes de la Haute Garonne classés au Championnat. Pour les **Filles**, il sera attribué s'il y a **3** partantes de la même catégorie

Les catégories courues seront les suivantes :

### **BLOC 1 CRUISERS (garçons avec les filles déclassées d'une catégorie fédérale)**

- Minime cadets cruiser
- Junior cruiser
- Filles 17 ans et plus cruiser
- Homme 19-29 ans cruiser
- Homme 30-39 ans cruiser
- Homme 40 ans et plus cruiser

Les catégories Cruisers ci-dessus, qui sont les catégories nationales, seront courues à condition qu'il y ait **4** pilotes partants par catégorie. En cas d'impossibilité, les catégories seront regroupées

### **BLOC 2**

- Pré licencié
- Garçon 7-8ans et moins
- Pupille fille
- Pupille
- Benjamin
- Benjamine

### **BLOC 3**

- Minime
- Minime fille
- Cadet
- Cadette

### **BLOC 4**

- Junior
- Fille 17 ans et +
- Homme 19 ans - 39 ans
- Homme 40 ans et plus

**Les Juniors 17/18 ans, si moins de 4 coureurs, courront dans la catégorie 19-39 ans**

Si moins de **3** filles partantes, elles courront dans la catégorie inférieure garçons.